

803 NOTAIRES BESSIN
SELARL au capital de 139.457,22 €
Siège social LE MOLAY LITTRY (14330), 31, rue de la Gare
R.C.S. : 829 719 574 CAEN

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 23 JUILLET 2026**

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX,

Le 23 JUILLET

Les associés de la SELARL 803 NOTAIRES BESSIN, au capital de 139.457,22 €, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au bureau annexe de BAYEUX, 2 rue François Coulet, sur la convocation de la gérance régulièrement effectuée.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Alice COLOMBE, co-gérante de la société.

Le Président constate qu'est présente à l'assemblée :

Madame Alice COLOMBE, possédant 1 part

Le Président constate que sont représentés par Alice COLOMBE, suivant pouvoirs ci-annexés, à l'assemblée :

Madame Léonie PETITOT, possédant 1 part

Monsieur Julien FORVEILLE, possédant..... 1 part

La SPFPL 803, représentée par Alice COLOMBE possédant..... 8700 parts

Total des parts présentes :8703 parts
Sur8.704 parts

Précision étant ici faite que Monsieur Johan NICOLAS, détenteur d'une part au sein de la SELARL, n'est pas présent mais a été régulièrement convoqué à la présente assemblée, par lettre recommandée avec accusé de réception, présentée, avisée et distribuée le 6 juillet 2026.

Le président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ORDRE DU JOUR -

Changement du lieu de l'Office Notarial
Transfert du siège social de la société
Modification des statuts



Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution unique suivante figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : Changement du lieu de l'Office Notarial et transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le lieu de l'Office Notarial et le siège social situé à LE MOLAY LITTRY (14330), 31, rue de la Gare vers LE MOLAY LITTRY (14330), 26, rue de Balleroy.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Modification des statuts

Compte tenu de la résolution qui précède, l'assemblée générale est tenue de modifier l'article numéro 4 des statuts de la façon suivante :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à LE MOLAY LITTRY (14330), 26, rue de Balleroy

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

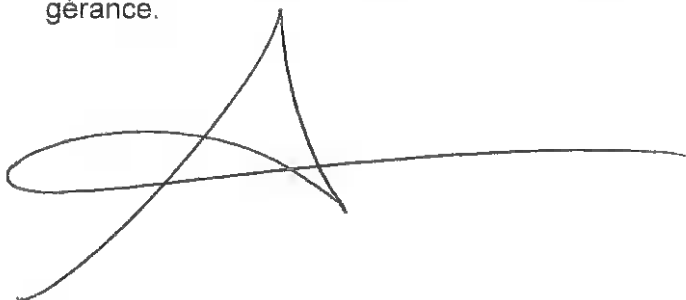
TROISIEME RESOLUTION : Pouvoir en vue d'accomplir les formalités légales

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir l'ensemble des formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke.